

REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

DJU022

Public

Référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes

Pré-requis

Etre élu au CSE ou désigné par l'employeur (entreprise d'au moins 250 salariés)

Durée

1 jour- 07 heures

Modalités

Présentiel

 Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap

Type de validation

Certificat de réalisation

Attestation de fin de formation

Dates et lieux

A définir – En vos locaux

Intervenant

Eric Landuyt

Consultant et Formateur en Ressources Humaines depuis 2009 et 10 ans d'expérience au poste de DRH.

Tarifs

Nous consulter

Résultats Attendus

- Comprendre le rôle de référent en matière de harcèlement et agissements sexistes

Objectifs Pédagogiques

- Savoir identifier les violences
- Comprendre le rôle de préventeur de l'employeur
- Comprendre le rôle des différents acteurs internes de l'employeur
- Comprendre le rôle des différents acteurs externes
- Maîtriser les étapes du contentieux

Méthodes Pédagogiques

- Apports théoriques
- Echanges avec les participants
- Cas pratique
- QUIZZ

REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

DJU022

Programme

§ IDENTIFICATION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL

- L'identification juridique des violences sexuelles et sexistes au travail par le code du travail
- Les infractions sexuelles
- Les violences sexuelles. « Mythes » et réalités
- Les violences sexuelles et sexistes : conséquences en matière de santé et signaux d'alarme
- Les signaux d'alerte d'ordre psychologique et leurs conséquences au travail
- Le regard de l'inspecteur du travail : les éléments factuels en entreprise

§ L'EMPLOYEUR ENTRE REACTION ET PREVENTION

- L'obligation de prévention de l'employeur
- Les violences sexuelles et sexistes au travail : quel(s) coût(s) économique(s) pour l'entreprise ?
- Le rôle de l'employeur
- Le pouvoir de sanction de l'employeur, l'accompagnement de la victime et des témoins

§ LE ROLE DES ACTEURS INTERNES A L'ENTREPRISE

- Les fondements juridiques de la prévention à la charge des acteurs internes
- Le rôle du syndicat et du comité social et économique
- Le rôle du médecin du travail, du service de santé au travail et du médecin traitant
- La cellule Ecoute, Veille et Information sur le Harcèlement Sexuel

§ LE ROLE DES ACTEURS EXTERNES A L'ENTREPRISE

- Les associations : témoignage d'une victime
- Le psychologue du travail
- Le Défenseur des droits
- L'inspection du travail
- L'accueil des victimes d'infractions sexuelles et sexistes dans les commissariats de Police
- L'importance du soutien « informel »

§ LE CONTENTIEUX

- L'action en justice prud'homale
- L'action en justice pénale
- La réparation en matière prud'homale
- L'audience pénale : sanction et réparation
- La reconnaissance en accident du travail ou maladie professionnelle

§ VERIFICATION DES CONNAISSANCES

- Un quizz sera réalisé à chaque fin de chapitre afin de valider les connaissances acquises